

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
13/05/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, , M. PIZZATO (Proc.), Mmes TOUZANNE, AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absent excusé : M. AMOUROUX (Proc.M.PIZZATO)  
Absente : Mme TONELLO

D.C.M n°5-2  
Mission Maîtrise d'Oeuvre  
du futur lotissement « Pentens 2 »

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par :

- délibération du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal avait confié l'étude de faisabilité pour la création d'un lotissement sur la parcelle N° A 236 au cabinet Dessens-Francesconi ;
- délibération du 22 octobre 2018, le Conseil Municipal avait confié la réalisation des prestations topographiques et foncières de ce projet au cabinet Dessens-Francesconi ;
- délibération du 11 février 2019 , le Conseil Municipal avait confié au cabinet Dessens-Francesconi :
  - la demande de permission de voirie,
  - l'élaboration du dossier de permis d'aménager.

Monsieur le Maire explique qu'après ces diverses missions, le cabinet Dessens-Francesconi pourrait assurer la mission complète de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il ajoute que le cabinet Dessens-Francesconi fait une offre pour un montant d'honoraires de 10 542,22 € H.T calculé sur le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux soit 131 777 € H.T.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents,**

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement « Pentens 2 » au cabinet Dessens-Francesconi pour un montant de **10 542,22 € H.T ;**
- d'inscrire cette dépense au Budget Communal 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le **24.05.2019**  
Pour copie conforme

En mairie, le 22 mai 2019

